

BAREME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Mandataire indépendant : HERVE MEJEAN

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

1 € à 100 000 € : forfait 7 000 €
 100 001 à 300 000 € : 6 %
 300 001 à 500 000 € : 5 %
 Au-delà de 500 001 € : 4%

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

| | Logement 0 à 50 m ² | | 50 à 100 m ² | | > 100 m ² | |
|-------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Bailleur | Locataire | Bailleur | Locataire | Bailleur | Locataire |
| Entremise et recherche du locataire | 4 € / m ² | - | 3 € / m ² | - | 2 € / m ² | - |
| Visites et constitution du dossier | 6 € / m ² | 6 € / m ² | 5 € / m ² | 5 € / m ² | 5 € / m ² | 5 € / m ² |
| Rédaction du bail par l'agence | 2 € / m ² | 2 € / m ² | 2 € / m ² | 2 € / m ² | 1 € / m ² | 1 € / m ² |
| Etat des lieux par l'agence | 2 € / m ² | 2 € / m ² | 2 € / m ² | 2 € / m ² | 1 € / m ² | 1 € / m ² |
| TOTAL | 14 € / m² | 10 € / m² | 12 € / m² | 9 € / m² | 9 € / m² | 7 € / m² |

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 50 000 € : 4 000 € HT
 50 001 à 500 000 € : 8 % HT
 500 001 à 1 000 000 € : 7 % HT
 Au-dessus de 1 000 001 € : 6 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)
 500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT
 Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT
 (Rédaction du bail par un notaire ou un avocat)

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : 6 % (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer
 (Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 01/03/2022